MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

DOSSIER PRESSE
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026



Conseil d'Agglomération 28 septembre 2026

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT | Attachée de presse m2A
06 45 86 16 47 · orlane.foucault@m2A.fr

m2A.fr

Sommaire

#INSTITUTIONNEL

Le Pacte de Gouvernance de m2A,
garant d'une démarche collaborative et transversale efficiente 03

Annexes :
- Calendrier d'élaboration du Pacte de Gouvernance
- Schéma de gouvernance

#CITOYENNETÉ

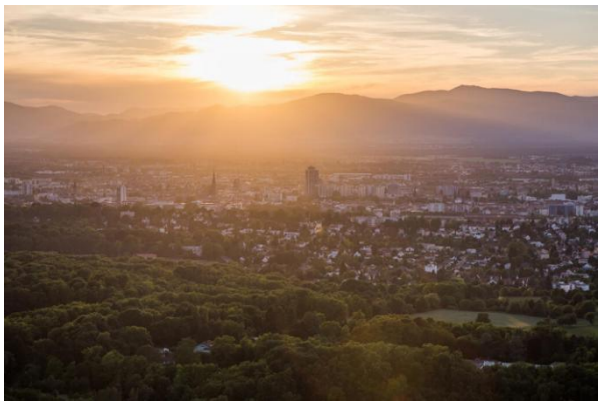
Le Conseil de Développement, assemblée citoyenne de m2A
& pilier de la démocratie participative 05

#FINANCES

Le soutien essentiel de m2A, grand frère des communes,
via l'Investissement Territorial Intégré (ITI) et le fonds de concours 07

#INSTITUTIONNEL

LE PACTE DE GOUVERNANCE DE m2A, GARANT D'UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE ET TRANSVERSALE EFFICIENTE



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est dotée dès 2021 d'un Pacte de Gouvernance partagé et participatif, fruit d'un travail collaboratif de plusieurs années, avec pour double objectif de respecter les spécificités de ses 39 communes sur un territoire à la fois rural et urbain, et d'assurer un fonctionnement optimal de la communauté d'agglomération.

Avec la nouvelle mandature débutée cette année, Fabian Jordan, Président de Mulhouse Alsace Agglomération, présente le projet de Pacte de Gouvernance, dans la continuité du précédent, reconnu à l'échelle nationale et qui a déjà fait ses preuves.

Actualisé en concertation, ce document central et fondateur :

- **précise le rôle des élus,**
- **confirme la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel de l'intercommunalité,**
- **promeut la collaboration entre l'Agglomération et les communes,**
- **et renforce la place du partenariat public-privé et de la société civile dans la gouvernance du territoire.**

Un Pacte de Gouvernance à 360° avec ses 4 piliers

Le projet de Pacte de Gouvernance présenté en ce début de mandature s'articule autour de 4 parties.

- **La première partie définit le rôle spécifique des élus et des assemblées**

 Elle précise le rôle de tous les élus : Président, Vice-Présidents, Conseillers communautaires délégués et Conseillers communautaires.
 Elle insiste sur le rôle des deux assemblées délibérantes : le Conseil communautaire et le Bureau communautaire.

- **La deuxième partie met en lumière la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel, en insistant sur les valeurs essentielles que sont la transparence et la représentativité des communes, ainsi que sur le devoir d'information réciproque.**

 Il est ainsi question du rôle politique central joué par la Conférence des maires et par les Conférences territoriales des maires.

 Le rôle de toutes les instances de co-construction, de débat et d'information est explicité : les commissions thématiques, les ateliers-projets, le forum m2A, les rencontres des Conseils municipaux et la Collégiale des directeurs généraux de service (DGS).

 Un point particulier est dédié à la coordination permanente entre m2A et la Ville de Mulhouse, à travers les services communs, mais aussi les rencontres régulières entre le Président de m2A et le Maire de Mulhouse, leurs services et cabinets et les élus en charge des dossiers croisés, et ce, afin de fluidifier les circuits d'information et de discussion pour assurer une avancée conjointe des dossiers tenant compte des impératifs des deux collectivités.

- **La troisième partie est entièrement consacrée au développement des coopérations entre m2A et les communes.**

 En lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), des formations pour l'ensemble des agents des communes membres de m2A sont proposées.

 Toutes les formes de coopérations et d'amélioration seront mises en avant.
 A titre d'exemple, la charte de Gouvernance sur le PLUi place ainsi les communes au cœur du dispositif partenarial.

- **La quatrième partie met en valeur les partenaires et citoyens qui œuvrent aux côtés de m2A.**

 A travers la saisine du Conseil de Développement, la société civile prépare à la prise de décision des instances de m2A et contribue au développement de la démocratie participative. Il en est de même pour les conseils participatifs qui sont mis en place sur différentes thématiques et qui permettent d'ouvrir la consultation à des citoyens volontaires et à des partenaires extérieurs.

 Le partenariat socio-économique et institutionnel renforcé en Sud Alsace est également détaillé : rôle des chambres consulaires et de l'Agence d'Attractivité mais aussi de toutes les structures financées par m2A.

 L'ouverture sur l'ensemble du département se traduit à travers la **dynamique partenariale engagée par m2A avec les 16 intercommunalités du Haut-Rhin** que Fabian Jordan réunit tous les trimestres ainsi qu'au sein du Pôle Métropolitain d'Alsace qui regroupe les cinq plus grandes intercommunalités alsaciennes.

 m2A entretient également des liens permanents avec tous les partenaires institutionnels (parlementaires, Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace) et les pays voisins (Allemagne et Suisse).

La Maison du Territoire, siège de l'Agglomération depuis 2024, a contribué à impulser cette dynamique d'ouverture en renforçant les partenariats publics-privés et en organisant des événements qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.

La culture partenariale de m2A fait partie intégrante de son ADN.

Présenté lors du séminaire d'intégration des élus communautaires le 22 mai, en Conférence plénière des Maires le 14 septembre et transmis aux communes en amont du Conseil d'Agglomération de ce 28 septembre pour être débattu, il devra faire l'objet d'un avis des communes dans les 2 mois, pour être ensuite soumis à l'adoption du Conseil d'Agglomération du 07 décembre 2026.

#CITOYENNETÉ

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, ASSEMBLÉE CITOYENNE DE m2A ET PILIER DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a toujours considéré comme primordiale la prise en compte de l'expertise d'usage de la population et des représentants de la société civile, atout essentiel à la réussite des actions menées par l'Agglomération.
Ainsi, le Conseil de Développement, véritable instance de démocratie participative, en est l'un des piliers depuis sa création en 2003, avec un rôle rappelé et redéfini à l'aune de chaque nouvelle mandature. m2A prévoit en outre des modes de concertation pour favoriser l'association de la population à la conception, la mise en œuvre ou à l'évaluation de ses politiques.

Le Conseil de Développement de m2A, pilier de la démocratie participative

Le Conseil de Développement de m2A a été créé en 2003 et réunit plus d'une centaine de bénévoles qui sont :

- **des citoyens volontaires** (au nombre de 50 maximum),
- **des représentants des communes** (de 1 à 5 par commune selon sa taille, hors mandat électif),
- **des représentants d'acteurs du territoire** (associations, institutions, organismes divers...),
- **des personnalités qualifiées désignées** par le Président de m2A, le Maire de la ville-centre et le Président du Conseil de Développement (au nombre de 10 maximum).

Son rôle est de donner des avis, faire des propositions, voire mener des réflexions prospectives qui viennent enrichir l'élaboration et la conduite des politiques publiques communautaires.

Dans son fonctionnement, les membres du Conseil de Développement choisissent librement les sujets, répondant à ce cadre, sur lesquels ils souhaitent travailler, que ce soit :

- à la demande de m2A (saisine de m2A),
- à l'initiative de ses membres (auto-saisine),
- sur saisine citoyenne, création spécifique du Conseil de Développement de m2A.

Le Conseil de Développement est organisé avec :

- un Président,
- un Bureau de 15 membres,
- des groupes de travail élaborant leurs contributions via des avis, des supports de communication, des actions de sensibilisation...

Ces contributions ont pour but d'éclairer les élus sur les choix à venir.

Les membres du Conseil de Développement sont régulièrement associés aux modes de concertation mis en place par m2A pour co-construire les politiques publiques de demain.

Ainsi, le Conseil de Développement est représenté au Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau m2A et ses membres participent aux ateliers-projets, au Forum m2A, au PLUi et à divers événements.

Il est également régulièrement en lien avec les partenaires du territoire, ainsi que les autres Conseils de Développement en Sud Alsace, Grand Est ou ailleurs en France.

La démocratie participative permise par différents modes d'association du public

Pour associer la population à la conception, la mise en œuvre ou à l'évaluation de ses politiques, m2A s'attache en effet à développer plusieurs modes de concertation.

La concertation peut se faire via la création d'instance dédiées, d'outils de communication existants ou d'outils numériques spécialement créés.

D'ores et déjà, certaines démarches intègrent la population comme l'élaboration du PLUi ou les ateliers-projets.






#FINANCES

LE SOUTIEN ESSENTIEL DE m2A, GRAND FRÈRE DES COMMUNES, VIA L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ ET LE FONDS DE CONCOURS



Entre les communes et l'intercommunalité, il existe des relations financières et fiscales structurées au travers de plusieurs outils : les attributions de compensation, la Dotation de Solidarité Communautaire, le fonds de péréquation intercommunal et communal, les fonds de concours...

Dans ce cadre, l'investissement territorial intégré (ITI) est un outil essentiel pour m2A, lui permettant de soutenir des projets en lien avec le Fonds européen de développement régional (FEDER) et la Région Grand Est, qui lui ont confié un montant global de plus de plus 7 millions d'euros pour la période 2021-2027. En 2026, m2A attribue ainsi des subventions à deux projets du territoire pour un total de 310 000 euros au titre de l'investissement territorial intégré (ITI).

Par ailleurs, m2A peut également soutenir les projets portés par les communes via un fonds de concours. Ainsi, m2A mobilise en 2026 un montant de 100 000 € au titre du fonds de concours, pour soutenir un projet du territoire porté par l'une de ses communes.

310 000 € de subventions de m2A en 2026 pour soutenir les communes au titre de l'ITI



L'investissement territorial intégré (ITI) est en effet un outil européen pour des actions de proximité. L'Union européenne, dans le cadre de sa politique de cohésion économique et sociale, dispose d'un Fonds européen de développement régional (FEDER) pour financer des actions sur la période 2021-2027.

Pour faciliter l'application de cette politique et le déploiement d'actions de proximité, elle s'appuie en France sur la compétence des régions pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale urbaine, par le biais de l'outil suivant : l'investissement territorial intégré (ITI).

Ainsi, la Région Grand Est a lancé dans ce cadre un appel à candidatures dans le cadre de l'investissement territorial intégré du Fonds européen de développement régional (ITI FEDER) à subvention globale.

En cohérence avec sa politique financière proactive de recherche de cofinancements pour stabiliser son budget tout en poursuivant le développement économique de son territoire dans un souci de proximité et de cohésion sociale, m2A a été l'une des deux seules intercommunalités à candidater et à être retenues, avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Il s'agit d'un dispositif unique en France, la Région Grand Est étant la seule à avoir laissé ses territoires en gestion globale, c'est-à-dire en gestion intégrée de proximité sur les différentes phases d'examen d'un dossier.

La convention de gestion globale a été adoptée par la délibération du 25 septembre 2023 par le Bureau de m2A et a été signée le 10 novembre 2023 par la Région Grand Est et m2A.

Au sein de cette programmation 2021-2027 des ITI FEDER, m2A s'est alors vu confier une enveloppe de 7 millions d'euros pour subventionner des actions du territoire, répartie selon des axes d'intervention.

Un nouvel axe a été ajouté lors de l'examen à mi-parcours du dispositif d'investissement territorial intégré (ITI) pour permettre d'accompagner également les projets visant la désimperméabilisation de l'espace public.

Programme Régional 2021-2027	Axes retenus	Montant affecté
Une Europe plus intelligente	1.2 Augmenter le niveau d'appropriation du numérique sur le territoire	200 000 €
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	500 000 €
Une Europe plus verte	2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	600 000 €
	2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution	1 500 000 €
Une Europe plus sociale	4.6 Développer les projets culturels et touristiques du territoire en favorisant des actions durables	700 000 €
Une Europe plus proche des citoyens	5.1 Améliorer le cadre de vie des habitants	3 500 000 €
Assistance technique		217 000 €
TOTAL		**7 217 000 €**

Pour bénéficier de ces fonds, tout projet fait l'objet d'une demande préalable adressée au Président de m2A par courrier.

Tout dossier soumis à l'instruction de m2A, via son service "Financements extérieurs", doit également faire l'objet d'un avis favorable du Comité de gouvernance de l'ITI et de la Commission Régionale de Programmation des Fonds européens pour bénéficier d'une subvention.

En 2026, deux dossiers ont ainsi été jugés éligibles à une subvention de m2A dans le cadre de l'investissement territorial intégré du Fonds européen de développement régional (ITI FEDER), pour un montant total de 310 000 € :

- **250 000 € pour la désimperméabilisation de la place Munderkingen à Riedisheim** (soit près de 26 % des coûts désormais éligibles) :

 La place Munderkingen est le centre névralgique de la commune de Riedisheim. Aire de stationnement à proximité du principal centre culturel de la commune, L'Aronde, elle accueille également le marché hebdomadaire et de nombreux évènements festifs qui rythment la vie communale.
 Réalisée à une époque où modernité rimait avec « macadam », elle n'est plus aujourd'hui adaptée aux défis du réchauffement climatique, des phénomènes de pluie intenses ou de la protection de la biodiversité. Le projet soutenu par les fonds européens permet la désimperméabilisation et la végétalisation de la place.



La place Munderkingen a également accueilli les Rencontres du Climat de m2A en 2025.

- **60 000 € pour la création d'un sentier pédagogique à Staffelfelden** (soit plus de 56 % des coûts éligibles) :

 Le projet prévoit la création d'un sentier circulaire de découverte intégrant un parcours pédagogique et des supports d'interprétation, ainsi que des actions d'animation à destination des publics scolaires et grand public, notamment au travers de l'élaboration de contenu pédagogique.

100 000 € supplémentaires investis sur le territoire via le fonds de concours de m2A



Située au cœur de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), autorité organisatrice des mobilités (AOM) qui a adopté son Réseau Express Vélo (REV) en décembre 2025 pour mailler son territoire, la commune de Brunstatt-Didenheim s'est inscrite dans cette volonté forte et partagée de favoriser les mobilités douces, en se donnant comme ambition de permettre aux piétons et cyclistes de relier l'ensemble du territoire en toute sécurité.

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces, la commune de Brunstatt-Didenheim a réalisé une passerelle sur l'Ill, sur la route départementale 8 bis (RD8bis). D'une longueur de 40,32 mètres et d'une largeur de 3 mètres, cette passerelle de 46,5 tonnes a été posée au-dessus de l'Ill en présence des habitants le 5 novembre 2025 et inaugurée le 7 février 2026.

La passerelle se situe dans le jalonnement cyclable reliant la commune à l'EuroVelo 6 (EV6) "Atlantique - Mer Noire".

Cette passerelle s'inscrit également dans le prolongement de l'aménagement de la voie verte réalisé par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour le compte de m2A début 2026, véritable liaison cyclable entre le giratoire et la passerelle.

En cohérence avec sa politique en la matière et conformément au Code général des collectivités territoriales, m2A a la possibilité de verser à ses communes membres un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subvention.

En l'occurrence, le budget prévisionnel du projet de la passerelle s'élève à 541 000 € HT (soit 649 200 € TTC), avec les participations financières suivantes :

- État : 108 215 € HT
- Collectivité européenne d'Alsace (CeA) : 100 000 € HT
- Commune de Brunstatt-Didenheim : 232 785 € HT
- Mulhouse Alsace Agglomération : 100 000 € HT.



Compte tenu de l'intérêt porté par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) à la bonne réalisation de ce projet, celle-ci a en effet souhaité y participer financièrement via un fonds de concours pour un montant de 100 000 € HT, soit 18 % du coût hors taxe de l'ensemble des travaux.

Le versement de ce fonds de concours peut intervenir après réalisation du projet, sur la base d'un état financier partagé par la commune.